

Axéom COMPETENCES-EP28

BILAN DE COMPETENCES 15 HEURES D'ENTRETIEN

« Bilan Professionnel d'Evolution »

Document actualisé le 17/11/21

« Choisis un travail que tu aimes et tu n'auras pas à travailler un seul jour de ta vie » (Confucius)

LIEUX DE FORMATION :

RV en présentiel ou à distance

Les PMR sont accueillies au bureau de Lyon.

AXEOM CONSEIL

Baya Axess

3, cours Charlemagne ; Etage 5

69002 LYON

(près de la gare SNCF de Lyon-Perrache)

Accès :

- *Gare SNCF : Lyon-Perrache (1 min à pied, sortie piéton du côté « Confluence / Charlemagne »*
- *Parking : « Q-Park Perrache Archives La Confluence » ou « Perrache Gare » (Payant)*
- *Métro : Ligne A (Arrêt « Perrache »)*
- *Tramway : Ligne T1 (Arrêt « Suchet ») / Ligne T2 (Arrêt « Perrache »)*
- *Bus : Arrêt « Perrache » (3 min à pied)*
- *Vélo'V : Station 2037, place des Archives*

AXEOM CONSEIL

Mix Coworking

4/6 avenue Joannes Hbert

69160 TASSIN LA DEMI LUNE

(près de la gare SNCF Ecully- Demi-Lune)

Accès :

- *Gare SNCF Ecully-Demi-Lune*
- *Parking le long du Boulevard du Valvert (gratuit)*
- *Parking de la gare (gratuit)*
- *Parking de l'horloge (payant)*
- *Places de stationnement dans la rue (payant)*
- *Bus : Arrêt « Demi-Lune-Vauboin » (2 min à pied) ou « Eglise Demi-Lune » (5 min à pied)*
- *Garage à vélo à disposition*

Tél : 04 81 07 67 11

contact@axeomconseil.com

www.axeomconseil.com

Siret : 50931308600035 ; N° déclaration d'activité : 82691043069 ; APE 7022Z

1/ Le cabinet

Axéom Conseil a été créé en 2008 par Yves AMEIL, actuellement consultant et gérant. Le cabinet est spécialisé dans le (re)positionnement professionnel, le coaching, la formation et l'outplacement.

2/ Qu'est-ce qu'un Bilan de Compétences ?

Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations afin de déterminer un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, une formation.

3/ Prérequis

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant mener un travail de réflexion sur son parcours professionnel et ses perspectives afin d'élaborer un projet professionnel et, le cas échéant, une formation.

Aucun prérequis n'est nécessaire.

4/ Objectifs

Il permet de :

- Faire le point sur vos compétences, aptitudes et motivations
- Identifier ses atouts et limites et valider des axes de progression professionnelle et personnelle
- Définir un projet professionnel personnalisé et étudier la possibilité d'une réorientation
- Utiliser ses atouts pour négocier un emploi, une formation ou une évolution de carrière, en étant réaliste en fonction de sa situation personnelle et des possibilités de son entreprise, le cas échéant

5/ Méthodes utilisées

En face à face et/ou à distance, des méthodes d'accompagnement diversifiées sont proposées aux bénéficiaires.

Elles s'appuient sur des outils digitalisés d'aide au choix d'orientation professionnelle. Le bénéficiaire travaillera sur ses compétences, talents, motivations, valeurs et intérêts. Il construira et validera son projet professionnel avec le consultant, via des recherches personnalisées et des enquêtes terrain.

Un plan d'action personnalisé est réalisé en fin de bilan.

Des conseils relatifs aux techniques de recherche d'emploi, à l'élaboration du CV, de la lettre de motivation et du pitch sont proposés.

En fin de bilan, une synthèse rédigée par le consultant est remise au bénéficiaire.

Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

Le consultant est à l'écoute du bénéficiaire, respecte le cadre de la confidentialité, son consentement et a une posture de neutralité.

Il lui apporte des conseils personnalisés.

6/ Moyens techniques et outils

- Pour le distanciel : Zoom, Teams, Skype.
- Inventaire de préférences Arc-en-Ciel DISC.
- Outil 360 : Questionnaire d'évaluation par ses (ex)collègues et son entourage (uniquement pour le bilan d'une durée de 24 heures).
- Questionnaires d'auto-évaluation : Motivations, valeurs, « A l'aise, pas à l'aise ».
- Accès via un extranet sécurisé à une base de données de 1260 métiers « TRANSFERENCE » : l'accès est illimité pendant toute la durée du bilan et pendant 3 mois après la fin du bilan.
L'accès aux 10 métiers choisis est accessible « à vie ».
- Ordinateur, internet sont en accès dans nos bureaux, sur demande.

7/ Modalités pédagogiques et les délais d'accès

- Présentiel, mixte ou en distanciel
- Entre 7 et 15 jours selon l'accord de prise en charge.

8/ Modalités d'évaluation et suivi du bilan

- Avant la formation : évaluation des besoins sous forme d'un entretien préliminaire individuel.
- Pendant la formation : feuille d'émargement signée à la fin de chaque module.
- En fin de formation : questionnaire « suivi et trajectoire ».
- En fin de formation : évaluation de satisfaction « à chaud ».
- A la fin de la formation : remise de l'attestation de fin de formation.
- Après la formation : questionnaire de suivi à 6 mois.

9/ Chiffres clés

Depuis 2008, nous avons accompagné plus de 170 personnes en Bilan de Compétences.

En 2021 :

- Taux de satisfaction : 5* sur Google
- Nombre de bénéficiaires en Bilan de Compétences : **16**
- Heures d'accompagnement en Bilan de Compétences : **370**
- Moyenne des notes de satisfaction publiées sur moncompteformation.gouv.fr : **4.97/5**
- Taux d'abandon : **6%**
- Taux de réalisation des entretiens de suivi à 6 mois : **100%**

Nature des enquêtes-terrain : professionnels (contacts RH, réseaux et via les réseaux sociaux professionnels), organismes de formation, organismes d'aide à la création-reprise d'entreprises.

10/ Accessibilité aux personnes handicapées

Notre établissement est conforme à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le site d'Axéom Conseil situé Cours Charlemagne est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) : parking Q-Park et ascenseur aux normes 8170.

Pour toute autre situation de handicap, contactez notre référent handicap Yves Ameil, par mail y.ameil@axeomconseil.com afin qu'il puisse mettre en œuvre les mesures nécessaires pour vous accueillir et préparer le matériel, espace et supports adaptés à votre handicap.

Notre démarche est de mieux prendre en compte vos besoins, permettre de construire des aménagements, être à votre écoute et vous donner la possibilité de suivre votre accompagnement dans des conditions optimales.

Les sites suivants peuvent aider les personnes handicapées :

AGEFIPH

<https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>

L'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées) coordonne la mise en place de solutions afin de sécuriser l'entrée et le suivi de la personne handicapée dans la formation en prenant en compte ses besoins de compensation.

CAP EMPLOI

<https://www.capemploi-69.com/>

Les Cap emploi ont été créés en 2000. Ils développent une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap

MDPH

<https://handicap.gouv.fr/ouvrir-mes-droits-rendez-vous-avec-votre-mdph>

Sous la responsabilité principale des conseils départementaux, et en coordination avec l'État et les associations notamment gestionnaires, les MDPH proposent aux usagers un lieu d'accueil unique, auprès duquel toute personne en situation de handicap doit pouvoir trouver l'accueil, l'information et les conseils nécessaires pour formaliser ses demandes, être assurée d'une évaluation pluridisciplinaire personnalisée tenant compte de ses besoins et aspirations, et bénéficier à ce titre d'une prestation, d'une orientation scolaire, médico-sociale ou professionnelle et d'un accompagnement individualisé.

MON PARCOURS HANDICAP

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>

Mon Parcours Handicap informe la personne handicapée de manière officielle et l'accompagne dans son quotidien.

11/ Cadre réglementaire du Bilan de Compétences

(Articles L. 6313-1, L. 6313-10 et R. 6322-32 à R. 6322-50 du Code du Travail)

Définition et objectifs

Un bilan de compétences doit permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles ainsi que ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Réglementation en vigueur

Les bilans de compétences ont été institués par la loi du 31 décembre 1991 (R.6322-35). La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a apporté des modifications au cadre réglementaire existant (articles L6313-4 et R6313-4 à R6313-7 code du travail).

Modalités

Le bilan de compétences comprend les 3 phases suivantes :

1. Une phase préliminaire, qui a pour objet :

- de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche.
- de définir et d'analyser la nature de ses besoins.
- de l'informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.

2. Une phase d'investigation, permettant au bénéficiaire :

- d'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels.
- d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales.
- de déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle.
- un regard croisé sur le projet du salarié pouvant être mis en œuvre en fonction du déroulé et des besoins sur le projet.

3. Une phase de conclusion qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permettra au bénéficiaire :

- de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation.
- de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation.
- de prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

Phase de suivi à 6 mois

Entretien de suivi proposé afin de :

- Évaluer l'efficacité du bilan de compétences, faire le point sur la réalisation de votre projet professionnel
- Apprécier l'impact du bilan sur votre carrière, votre formation et les autres effets induits
- Recenser les difficultés de mise en œuvre et définir des actions correctives.

=> Un mail de rappel est envoyé 15 jours avant la séance de suivi.

=> En savoir plus :

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences>

12/ Vos objectifs

- Devenir acteur de votre carrière.
- Mettre en œuvre un projet professionnel.
- Trouver plaisir et sérénité au travail.
- Avoir suffisamment confiance en vous et atteindre vos objectifs.
- Disposer d'outils pertinents qui vous accompagnent tout au long du bilan.
- Être aidé à la construction administrative de votre dossier.

13/ Profil des consultants

Tous les consultants Axéom Conseil ont :

- Une expérience significative en entreprise, cabinet, administration
- Une pratique des techniques de développement personnel et d'accompagnement
- Une connaissance du marché de l'emploi, des métiers porteurs et des parcours de formation.
- Une expertise des problématiques de Recrutement et d'Intégration en entreprise
- Une approche respectueuse du client qui intègre entretiens et tests appropriés

14/ Valeurs ajoutées d'Axéom Conseil

- Un cadre d'accompagnement axé sur l'écoute, la bienveillance et l'efficacité.
- Des « anciens » bénéficiaires qui ont réussi à changer de parcours de vie.
- L'accès à une base unique de 1260 métiers.
- 9 séances individuelles et personnalisées : en présentiel (dans les bureaux d'Axéom Conseil) ou à distance.
- Référencé Datadock.
- Certification Qualiopi en cours.

15/ Charte qualité

Nos valeurs sont en adéquation avec nos actions.

Dans une logique de transparence et de bonnes pratiques, Axéom Conseil a créé une Charte Qualité, en adéquation avec nos missions, notre vision et nos principes d'action.

L'objectif est de donner du sens et une direction précise.

Tous les consultants d'Axéom Conseil s'engagent à respecter la Charte Qualité.

Axéom Conseil s'engage à respecter les critères Déontologiques et Respect des règles, applicables aux bilans de compétences dans le respect du code de Déontologie qui les régit, par l'application de la loi Articles R. 6322-32 à 60 du Code du Travail.

1/ Le Métier de consultant en bilans de compétences

- Les consultants en bilan de compétences certifiés Axéom Conseil s'engagent à tout mettre en œuvre pour accompagner les bénéficiaires dans leur repositionnement professionnel, en respectant les 3 phases du bilan de compétences, sur une durée de 24 heures.
- Ils s'engagent à réaliser toutes les phases du bilan de compétences de façon professionnelle, en respectant les Articles R.6322-32 à 60.
- Ils s'engagent à travailler avec une méthode, des outils, une formation, une connaissance du marché de l'emploi et des acteurs du marché économique, un réseau professionnel pour les investigations métiers.
- Tous les outils utilisés sont en lien avec un accompagnement à visée professionnelle, de qualité et de bienveillance.

2/ Nos Valeurs

- Le respect de la personne accompagnée dans sa dignité et son authenticité.
- Une démarche éthique, respectueuse des lois, des droits et des devoirs.
- La recherche du potentiel de fonctionnement optimal pour chaque individu.
- L'engagement concernant le respect de consentement, de confidentialité et de neutralité.
- La garantie qualité et le respect de nos engagements.

3/ Démarche

Les consultants en bilan de compétences certifiés Axéom Conseil proposent des rendez-vous en face à face physique ou en distanciel et pratiquent l'accompagnement professionnel avec une Conscience Bienveillante et Humaniste de l'Accompagnement.

4/ Consentement

Tout bilan effectué à la demande de l'employeur requiert le consentement du salarié.

5/ Confidentialité

Les consultants en bilan de compétences certifiés Axéom Conseil sont astreints au secret professionnel pour tout le contenu des entretiens réalisés avec le bénéficiaire.

Le document de synthèse est remis exclusivement au bénéficiaire du bilan de compétences.

6/ Neutralité

Les consultants en bilan de compétences certifiés Axéom Conseil s'appuient sur des éléments mesurables. Leur posture de neutralité permet d'éviter les biais d'évaluation subjective.

7/ Éthique et posture des consultants en bilan de compétences Axéom Conseil

1 – L’accompagnement rend le bénéficiaire acteur de sa formation

- Le consultant en bilan de compétences certifié Axéom Conseil ne propose pas et n’induit pas les solutions, il propose une démarche en vue de progresser vers l’objectif du bénéficiaire. L’objectif du bénéficiaire appartient au bénéficiaire. Chaque bénéficiaire, se fixera, en fonction de sa propre identité, de ses propres valeurs, de ses propres critères de valeur, de ses propres capacités, un objectif et des sous-objectifs qu’il pourra réaliser en adaptant ses comportements.
- Il appartient au consultant d’aider le bénéficiaire à définir ses propres objectifs. En cela, ce sont les ressources du bénéficiaire et l’écologie de son objectif qui lui permettront de l’atteindre. Le consultant en bilan de compétences certifié Axéom Conseil fixe des objectifs réalisables par le bénéficiaire et n’induit pas ses propres souhaits.
- Le travail d’accompagnement permet au bénéficiaire de réaliser ses objectifs en prenant conscience de ses ressources et de ses propres freins.
- Les limites du travail d’accompagnement sont définies par la non-disponibilité, la non-adhésion au travail, l’émergence de conflits internes ou de résistance chez le bénéficiaire, pour qui ce travail nécessite un autre type d’accompagnement, ou pour qui ce travail n’est pas réalisable dans son contexte actuel.

2 – Les objectifs de l’accompagnant sont limités au domaine professionnel

- L’accompagnant identifie les ressources et potentiels du bénéficiaire à développer en vue de réaliser son projet professionnel, mais ne prend pas en charge le traitement ou le soin psychologique des bénéficiaires.
- S’il le juge nécessaire, le consultant en bilan de compétences certifié Axéom Conseil peut préconiser un accompagnement mieux adapté avec un intervenant extérieur au réseau Axéom Conseil durant le bilan de compétences.

16/ Les 3 types de bilan de compétences pour réussir votre reconversion

Avec vous, nous analysons votre besoin à 2 moments clés :

- Entretien téléphonique (15 minutes) suite à votre 1^{er} contact avec notre cabinet.
- Entretien préliminaire (1 heure).

C'est à l'issue de ces 2 étapes de validation de votre besoin que nous confirmons l'intérêt de réaliser un bilan de compétences.

Nom du bilan	Votre objectif	Durée du bilan	Périodicité
EP²⁸ Exploration de Projet Professionnel	Changer votre vie professionnelle en début de carrière. => Me recentrer sur une vie professionnelle qui me correspond mieux.	8 séances <u>15 heures</u> en présentiel et/ou en distanciel + 8 heures de recherche et de tests. soit 24 heures	2-3 mois
BPE9 Bilan Professionnel d'Evolution	Réorienter votre chemin professionnel en milieu de carrière. => Afin d'harmoniser votre vie personnelle et professionnelle.	9 séances <u>17 heures</u> en présentiel et/ou en distanciel + 6 heures de recherche et de tests. soit 24 heures	3-4 mois
BPE10 Bilan Professionnel d'Evolution	Redéfinir votre chemin de vie pour la 2^{ème} moitié de votre vie professionnelle. => Pour donner du sens à votre vie et se lancer dans un projet plus personnel.	10 séances <u>20 heures</u> en présentiel et/ou en distanciel + 4 heures de recherche et de tests. soit 24 heures	4-5 mois

NB : Nous adaptons la fréquence des séances à :

- *Votre rythme professionnel*
- *Vos contraintes personnelles*
- *Vos besoins*

17/ Programme de formation : 3 phases (EP28)

Programme de **24h**, réparti en **6 modules (+la conclusion +la séance de suivi)**, compatible avec une activité professionnelle.

Cette mise en application progressive permet de garantir l'efficacité de la formation.

=> **15 heures d'entretien en présentiel et/ou en visio-conférence**+8 heures de recherche et de tests.

PHASE 1 : ENTRETIEN PRELIMINAIRE

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir et analyser la nature de vos besoins. ✓ Informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre. ✓ Vous aider à choisir la formule de bilan de compétences correspondant le mieux à vos besoins. ✓ Confirmer votre engagement dans la démarche.
Outil	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plaquette de présentation du bilan de compétences. ✓ Grille de recueil des besoins et analyse partagée.
Durée	1 heure environ.

PHASE 2 : INVESTIGATION

Module 1	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Analyser la dynamique de votre parcours. ✓ Valoriser vos réalisations et promouvoir votre CV. ✓
Outils	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Eléments significatifs de votre vie. ✓ Bilan de carrière. ✓ Réalisations professionnelles et personnelles.
Durée	2 heures en présentiel ou en distanciel.

Module 2	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier vos préférences de fonctionnement. ✓ Entrevoir quels types de fonction vous correspondent.
Outils	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Inventaire de préférences Arc-en-Ciel DISC.
Durée	2 heures en présentiel ou en distanciel.

Module 3	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier vos désirs d'évolution. ✓ Appréhender les environnements professionnels qui vous conviennent. ✓ Identifier vos compétences.
Outils	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Attentes professionnelles ✓ A l'aise, pas à l'aise ✓ Motivations ✓ Compétences.

Durée	2 heures en présentiel ou en distanciel.
--------------	--

Module 4	
Objectif	✓ Trouver quels métiers vous intéressent et sont potentiellement accessibles.
Outils	✓ Outil de transfert de compétences TRANSFERENCE
Durée	2 heures en présentiel ou en distanciel.

Module 5	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer une liste de pistes professionnelles réalistes et réalisables, en lien avec vos motivations, valeurs et personnalité. ✓ Croiser cette liste avec la base de données métiers TRANSFERENCE (1270 métiers, les sites d'offres d'emploi, les organismes professionnels, les salons professionnels...) ✓ Préparer les enquêtes terrain.
Outils	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Grilles d'entretien avec des professionnels. ✓ Fiches projets.
Durée	2 heures en présentiel ou en distanciel.

Module 6	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Synthétiser les résultats des enquêtes terrain. ✓ Valider la cohérence de votre projet et la « short-list » des 3 métiers ciblés. ✓ Mettre en perspective vos projets avec le marché de l'emploi. ✓ Valider le choix de formation (le cas échéant) et les modalités pour y accéder.
Outils	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Grille d'analyse SWOT ✓ Tableau « plan d'actions » à court, moyen et long terme.
Durée	2 heures en présentiel ou en distanciel.

PHASE 3 : CONCLUSION

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Confirmer votre projet professionnel et/ou de formation. ✓ Evaluer le bilan de compétences « à chaud »
Outils	✓ Synthèse personnalisée du bilan de compétences.
Durée	2 heures en présentiel ou en distanciel.

PHASE DE SUIVI A 6 MOIS

Entretien de suivi proposé afin de :

- Évaluer l'efficacité du bilan de compétences, faire le point sur la réalisation de votre projet professionnel.
- Apprécier l'impact du bilan sur votre carrière, votre formation et les autres effets induits.
- Recenser les difficultés de mise en œuvre et définir des actions correctives.

18/ Notre offre tarifaire

Nom du bilan	Durée du bilan	Format de l'accompagnement	Tarif TTC	Suivi à 6 mois inclus	Financement
EP28 Exploration de Projet Professionnel	8 séances <u>15 heures</u> d'entretien en présentiel et/ou en distanciel + 8 heures de recherche et de tests. soit 24 heures	- Individuel - Pendant ou hors du temps de travail	1490 €	Oui => Entretien en face à face, Visio-conférence, Téléphone, Mail	- CPF - Plan de développement des compétences - Plan de reclassement - Pole Emploi - FNE - A titre personnel
BPE9 Bilan Professionnel d'Evolution	9 séances <u>17 heures</u> d'entretien en présentiel et/ou en distanciel + 6 heures de recherche et de tests. soit 24 heures	- Individuel - Pendant ou hors du temps de travail	1890 €	Oui => Entretien en face à face, Visio-conférence, Téléphone, - Mail	- CPF - Plan de développement des compétences - Plan de reclassement - Pole Emploi - FNE - A titre personnel
BPE10 Bilan Professionnel d'Evolution	10 séances <u>20 heures</u> d'entretien en présentiel et/ou en distanciel + 4 heures de recherche et de tests. soit 24 heures	- Individuel - Pendant ou hors du temps de travail	2090 €	Oui => Entretien en face à face, Visio-conférence, Téléphone, - Mail	- CPF - Plan de développement des compétences - Plan de reclassement - Pole Emploi - FNE - A titre personnel

NB : Nous adaptons la fréquence des séances à votre rythme professionnel et vos contraintes personnelles